

Province de Québec  
MRC du Fjord-du-Saguenay  
Municipalité Saint-Charles-de-Bourget

## PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget du **8 juillet 2019 à 19 h 30**, à l'édifice municipal situé au 357, 2<sup>e</sup> Rang, à laquelle étaient présents :

M.	Bernard St-Gelais	Maire
M.	Dany Gauthier, conseiller	siège #2
M.	Jacques Gauthier, conseiller	siège #3
M <sup>me</sup>	Eve Larouche, conseillère	siège #4
M <sup>me</sup>	Christine Durand-Duperré, conseillère	siège #6

M<sup>me</sup> Fabienne Girard, secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim.

### ABSENCES :

M.	Marc Lavoie, conseiller	siège #1
M.	Yvan Tremblay	siège #5

À 19 h 30, Monsieur le Maire préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

## **ORDRE DU JOUR**

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR;
2. LECTURE ET APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 3 ET 13 JUIN 2019;
3. APPROBATION DES COMPTES;
4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS;
5. CORRESPONDANCE;
  - 5.1 Remerciements de l'école St-Charles
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE;
  - 6.1 Avis de motion d'un amendement au règlement 902, concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics
  - 6.2 Appropriation du fonds carrières sablières
  - 6.3 Horaire d'ouverture pour le bureau municipal
  - 6.4 Appui à la Société canadienne de l'Aquarelle;
7. VOIRIE MUNICIPALE;
  - 7.1 Vente de la nacelle
  - 7.2 Lignage de rues
  - 7.3
8. SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVILE;
9. INVITATIONS / DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET D'ORGANISMES;
  - 9.1 Demande pour le Festiranch
  - 9.2 Invitation au Festival de la chanson de Saint-Ambroise

**10. AFFAIRES NOUVELLES;**

10.1 Achat d'une résine pour l'eau potable

10.2 Installation pour la borne de recharge

10.3 Regroupement d'achats pour les bacs avec l'UMQ

10.4 Avis de motion pour règlementer l'usage au camping, à la marina et au débarcadère

10.5 Asphaltage pour réparations (village et 3<sup>e</sup> Rang)

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS;**

**12. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE.**

**1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**  
**RÉSOLUTION NO 227.19**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;

APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Eve Larouche;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte l'ordre du jour de la présente séance.

**2. EXEMPTION DE LECTURE ET APPROBATION DES**  
**PROCÈS-VERBAUX DU 3 ET 13 JUIN 2019**  
**RÉSOLUTION NO 228.19**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier;

APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Christine Durand-Duperré;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D' : exempter la secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim de la lecture des procès-verbaux du 3 et 13 juin 2019.

QUE : les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 juin 2019 et de la séance extraordinaire du 13 juin 2019, dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil, dans les délais prévus par la Loi, soient par la présente adoptées et ratifiées à toutes fins que de droit.

**3. APPROBATION DES COMPTES**  
**RÉSOLUTION NO 229.19**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;

APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Christine Durand-Duperré;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : les comptes à payer du mois de juin 2019, au montant de 203 121,43 \$ ainsi que les comptes payés d'avance au montant de 9 536,61 \$ totalisant la somme de 212 658,04 \$, soient acceptés et que la secrétaire-trésorière et directrice générale soit autorisée à en faire le paiement.

QUE : les versements des salaires nets du mois de juin 2019 soient acceptés au montant de 20 300,18 \$.

Les élus reçoivent l'état des activités financières détaillé du mois pour un meilleur suivi des dépenses.

#### **4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS**

Rien de spécial

#### **5. CORRESPONDANCE**

*La correspondance est déposée aux archives de la Municipalité pour consultation publique.*

#### **6. ADMINISTRATION**

##### **6.1 AVIS DE MOTION D'UN AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 902 CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ, LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES LIEUX PUBLICS**

Avis de motion est donné par M<sup>me</sup> Christine Durand-Duperré, qu'un amendement au règlement 902, concernant la propriété, la sécurité, la paix et l'ordre dans les lieux publics, afin d'inclure les spécificités liées à la réglementation sur le cannabis, sera présenté à une séance subséquente.

Le projet de règlement est présenté séance tenante.

##### **6.2 APPROPRIATION DU FONDS CARRIÈRES-SABLIÈRES RÉSOLUTION NO. 230.19**

CONSIDÉRANT QUE : toute municipalité locale dont le territoire comprend le site d'une carrière ou d'une sablière doit, sous réserve de l'article 110.1, constituer un fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

CONSIDÉRANT QUE : la municipalité a présentement un fonds de réserve accumulé de 92 971 \$;

CONSIDÉRANT QUE : les travaux de réfection effectués au 2<sup>e</sup> Rang réalisé en 2018;

CONSIDÉRANT QUE : la municipalité désire affecter ce fonds en 2019 pour des travaux sur les chemins municipaux;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;

APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise l'affectation du fonds carrières sablière au montant de 20 000 \$ à l'entretien des chemins municipaux par lesquelles ont transité ou susceptibles de transiter des substances visées par l'article 78.2 de ladite loi.

##### **6.3 HORAIRE D'OUVERTURE POUR LE BUREAU MUNICIPAL RÉSOLUTION NO .19**

Remis à la prochaine séance

##### **6.4 APPUI À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE L'AQUARELLE RÉSOLUTION NO 231.19**

CONSIDÉRANT QUE : La Société canadienne de l'Aquarelle est un organisme sans but lucratif;

CONSIDÉRANT QUE : la présidente M<sup>me</sup> Louise Gauthier est une contribuable active de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget est sensible aux causes culturelles;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Eve Larouche;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget appuie la Société canadienne de l'Aquarelle pour son activité d'exposition internationale.

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget s'engage à remettre la contribution qu'elle recevra pour cette activité à la Société canadienne de l'Aquarelle dès réception par l'organisme Québec Philanthrope.

**6.5 LOCATION D'EMPLACEMENT POUR LE DÉPLOIEMENT DU MICRO-ONDE AVEC DIGICOM**  
**RÉSOLUTION NO 232.19**

CONSIDÉRANT QUE : l'entreprise Digicom souhaite installer une tour pour déployer du service internet;

POUR CETTE RAISON,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Christine Durand-Duperré;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte que Digicom installe des aménagements de tour pour le micro-onde sur l'édifice municipal;

QU` : il soit entendu que ces équipements ne causent aucune interférence avec les nôtres;

QUE : cette installation soit conditionnelle à ce qu'un trottoir soit aménagé afin que le passage du personnel autorisé n'endommage pas la toiture;

QUE : M. Bernard St-Gelais soit autorisé à signer tout document pour et au nom de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget.

**7. VOIRIE MUNICIPALE**

**7.1 VENTE DE LA NACELLE**  
**RÉSOLUTION NO 233.19**

CONSIDÉRANT QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget souhaite se départir de la vieille nacelle qu'elle possédait;

CONSIDÉRANT QU` : après un appel d'offres, des personnes se sont montrées intéressées par son acquisition;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Eve Larouche;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la vente de la nacelle Ford, model CTV, 1994, 7,3 cylindr , 2 essieux, masse nette de 6 385,   M. Robert Jiasson, de Hercule Transport, du 50, rue Sauv , Les Coteaux, Qu bec au prix de 3 500 \$.

## **7.2 LIGNAGE DE RUE** **R SOLUTION NO 234.19**

CONSID RANT QUE : la municipalit  de Saint-Charles-de-Bourget doit effectuer le lignage de rues pour une question de s curit ;

CONSID RANT QU' : apr s demande de soumissions une offre de services nous a  t  d pos e par Durand Marquage et ass. Inc. au prix de 5 634,92 \$ taxes incluses, pour effectuer 16,9 km de lignage de rue;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOS  PAR : M. Dany Gauthier;  
APPUY  PAR : M. Jacques Gauthier;

ET R SOLU   L'UNANIMIT  DES CONSEILLERS PR SENTS

QUE : la municipalit  de Saint-Charles-de-Bourget autorise la d pense pour le lignage de rue par l'entreprise Durand Marquage et ass. Inc. au prix de 5 634,92 \$ taxes incluses, pour effectuer 16,9 km de lignage de rue sur le territoire.

## **8. S CURIT  PUBLIQUE**

### **9. INVITATIONS / DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET D'ORGANISMES**

#### **9.1 DEMANDE POUR LE FESTIRANCH ET REMERCIEMENTS** **R SOLUTION NO 235.19**

IL EST PROPOS  PAR : M<sup>me</sup> Eve Larouche;  
APPUY E PAR : M. Dany Gauthier;

ET R SOLU   L'UNANIMIT  DES CONSEILLERS PR SENTS

QUE : la municipalit  de Saint-Charles-de-Bourget autorise la d pense pour les frais de photocopies couleur pour le programme du Festiranch.

## **10. AFFAIRES NOUVELLES**

### **10.1 ACHAT D'UNE R SINE POUR L'EAU POTABLE** **R SOLUTION NO 236.19**

CONSID RANT QU' :   l' laboration des pr visions budg taires, des cr dits ont  t  vot s pour l'achat d'une r sine pour le r seau d'eau potable;

IL EST PROPOS  PAR : M. Jacques Gauthier;  
APPUY  PAR : M. Dany Gauthier;

ET R SOLU   L'UNANIMIT  DES CONSEILLERS PR SENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la dépense pour l'achat d'une résine à la station d'eau potable avec un budget de 10 000 \$.

### **10.2 INSTALLATION POUR LA BORNE DE RECHARGE** **RÉSOLUTION NO 237.19**

CONSIDÉRANT QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget a reçu une aide financière pour l'achat et l'installation d'une borne de recharge électrique via la MRC du Fjord-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT QU' : il y a lieu d'en effectuer l'installation par un maître électricien;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;  
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la soumission de Les Conceptions A.G. au prix de 5 000 \$ plus les taxes pour l'installation de la borne de recharge électrique auprès de l'édifice municipal.

### **10.3 MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC** **ACHAT DE DIFFÉRENTS BACS ET MINI-BACS DE CUISINE POUR** **LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES** **RÉSOLUTION NO 238.19**

ATTENDU QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget a reçu une proposition de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de bacs roulants et de mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles, pour l'année 2020;

ATTENDU QUE : les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- Permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- Précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Eve Larouche;  
APPUYÉE PAR : M<sup>me</sup> Christine Durand-Duperré;

QUE : le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE : la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé visant la fourniture de bacs, roulants et/ou mini-bacs de cuisine, nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2020;

QUE : pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité de Saint-Charles de Bourget s'engage à fournir à l'UMQ toutes les informations requises en remplissant la ou les fiches techniques d'inscriptions requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée. Aussi, bien que les besoins

exprimés par la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget à ce stade-ci soient approximatifs, les quantités indiquées dans la fiche technique d'inscription doivent représenter le plus fidèlement possible les besoins réels anticipés de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget. En conformité avec le cadre législatif applicable aux regroupements d'achats de l'UMQ, cette dernière ne pourra donner suite à une modification des quantités que lorsque celle-ci constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature;

QUE : si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement le fournisseur à qui le contrat adjugé;

QUE : si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget s'engage à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrits à l'appel d'offres BAC-2020, selon les quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles;

QUE : la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce pourcentage est fixé à 0,5%.

QU : un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

#### **10.4 ASPHALTAGE POUR RÉPARATION AU VILLAGE ET AU 3<sup>E</sup> RANG** **RÉSOLUTION NO 239.19**

CONSIDÉRANT QUE : dans la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget, il y a deux endroits à asphalter suite à des réparations effectuées;

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Eve Larouche;  
APPUYÉE PAR : M. Jacques Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise une dépense d'environ 8 000 \$ pour l'asphaltage de ces deux secteurs et mandate la directrice générale par intérim à demander des offres de services et accorder au plus bas soumissionnaire l'exécution de ces travaux.

#### **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions a débuté à 19 h 55.

Fin de la période de questions à 20 h 13.

#### **10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la séance soit levée à 20 h 15.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal lors de la réunion tenue le 8 juillet 2019.

Secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim

Maire

Secrétaire-trésorière et directrice générale

\*\*\*\*\*